

Est-ce que le gouvernement a pour intention et pour programme secret de grignoter à la longue la Commission canadienne du blé, d'affaiblir son rôle? Est-ce là le programme secret? Si ce n'est pas cela, alors que les gouvernements prennent la parole et nous disent: «Non. Voici la vraie raison, et vous avez tort de penser le contraire.» Ou encore ils pourraient nous dire: «Je pense que votre argumentation est valable. Nous n'avons absolument pas l'intention d'amoinrir les moyens que possède la Commission canadienne du blé de répartir les wagons, mais je pense que vous avez présenté de bons arguments. Oui, nous allons accepter votre amendement.» Mais au moins qu'ils prennent la parole, qu'ils disent quelque chose s'ils ont le moindre courage!

● (1140)

Ces deux amendements, monsieur le Président, les motions n^{os} 39 et 40, sont assez semblables. Je préfère la motion n^o 40, parce qu'elle est un peu plus précise au sujet des autres lois et règlements qui autorisent la Commission canadienne du blé à répartir les wagons. Mais au fond, les deux motions visent un même but, qui est de garantir que la Commission canadienne du blé possède et va conserver le pouvoir de répartir les wagons céréaliers.

Et je maintiens que ce projet de loi est un danger pour l'agriculture canadienne de l'Ouest telle que nous la connaissons. Il modifie le taux que les agriculteurs doivent payer pour faire transporter leurs céréales et il s'en prend à la Commission du blé et aux syndicats du blé. Comme l'a dit mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), il s'en prend à un mode de vie. Les auteurs de ce projet de loi ont une conception différente de ce que l'agriculture devrait être dans l'ouest du Canada. Leur conception fait songer à ceux qui préconise le troc des céréales et la suppression du régime coopératif, régime visant à assurer aussi bien la mise en commun des ressources que la commercialisation.

Je constate par vos signes, monsieur le Président, que les dix minutes qui me sont allouées pour parler de cette motion ont expiré. Je veux simplement ajouter que j'espère qu'un député ministériel au moins parlera de cet amendement. Nous aimerions savoir pourquoi ils sont pour ou contre cette proposition. Ils devraient au moins avoir l'obligeance de laisser savoir à mes commettants et aux autres citoyens de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta pourquoi le gouvernement adopte cette attitude au sujet de cet article.

M. Flis: Monsieur le Président, si le député veut lire le compte rendu des délibérations du comité et des débats antérieurs sur cette motion, il trouvera sa réponse. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas prolonger une obstruction systématique de ce genre. Tout cela a déjà été dit, monsieur le Président.

M. de Jong: Monsieur le Président, tout d'abord, je me demande quel était le rappel au Règlement. Je lui demande de s'adresser aux Canadiens dès maintenant. Les Canadiens doivent-ils assister aux séances et lire les comptes rendus des comités? Ne soyez pas si retors. Parlez dès maintenant.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. Flis: Vous auriez dû assister aux séances du comité. Où étiez-vous?

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur la motion n^o 39. Bien que nous soyons en faveur de cette motion, nous préférons la motion n^o 40 qui traite de la question de façon plus détaillée. Je voudrais signaler combien je suis déçu que le ministre ne soit pas à la Chambre, car c'est un projet de loi important.

M. Blais: Pourquoi alors ne pas l'étudier en conséquence?

M. Parker: Mais il n'est pas ici.

J'ai travaillé pour les chemins de fer pendant des années et j'ai été à même de voir de quelle façon ils respectent leurs engagements relativement au transport des diverses catégories de céréales. A mon avis, ces deux motions sont tout à fait pertinentes. Le gouvernement modifiera une mesure législative importante qui aura une conséquence appréciable sur l'ouest du Canada. Je me souviens que dans les années 40, 50 et 60 les cheminots devaient attendre que des contrats pour des ventes de blé soient signés avec d'autres pays avant que leur emploi même ne soit assuré. Chose certaine, ce projet de loi pourrait anéantir l'autorité de la Commission du blé. Je veux parler des engagements qui ont été pris.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir, le député de Végreville (M. Mazankowski) avait conclu des accords avec les chemins de fer en vue d'améliorer leur matériel roulant. J'ai vu s'effectuer des réparations. Une partie s'est faite au pochoir. On a peint une inscription sur le wagon pour indiquer qu'il avait été réparé, et je puis dire maintenant que je n'ai pas vu effectuer les travaux mêmes. Est-ce bien ce que nous voulons voir se produire, et ce pourquoi les agriculteurs des Prairies devront payer? En ce moment même, dans ma circonscription, des wagons désignés pour l'amélioration des lignes secondaires portent sur le côté cette inscription au pochoir. Si cette disposition figurait dans la loi, on pourrait voir où les wagons ont été utilisés. Ils servent non seulement pour l'amélioration des lignes secondaires, mais sur les lignes principales et dans d'autres régions. Si c'est ce que la Commission du blé veut et que recherche l'administrateur, il faudrait que cela se fasse par des inspections régulières et avec l'autorité nécessaire.

Il faut absolument que la Commission du blé puisse décider des catégories de blé à expédier. J'ai vu des wagnées de grain passer jusqu'à deux ou trois semaines sur une voie de garage parce que ce n'était pas la bonne catégorie, que les navires n'étaient pas encore arrivés et qu'il n'y avait pas de place au port de Vancouver pour l'entreposer. Il faut absolument que la Commission du blé se charge d'établir une forme de communication entre elle, les chemins de fer et les ports. Autrement, les groupes Cargill, Richardson et Continental vont envahir ce champ d'activité pour s'enrichir sur le dos des agriculteurs. Je sais que les conservateurs appuieraient ce genre d'opération parce qu'ils ne croient pas à la commercialisation dirigée. Nous ne le tolérerons pas et c'est pourquoi nous croyons qu'il faut autoriser l'administrateur à veiller à ce que le matériel soit utilisé comme il se doit.